

13 décembre 2010

Paul Leonard
Président
Société d'exploitation et de
développement d'Hibernia ltée
Cabot Place, bureau 1000
100, rue New Gower
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 6K3

Alan R. Brown
Vice-président, côte est
Suncor Énergie Inc.
Scotia Centre, bureau 201
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Paul J. McCloskey
Vice-président, activités ayant lieu sur la
côte est
Husky Energy
Scotia Centre, bureau 901
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Messieurs,

Objet : Recommandation n° 10 de l'ESHM – Exigences opérationnelles concernant les installations à bord et la sécurité des passagers

Dans le rapport de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer (ESHM), le commissaire Wells a déclaré :

Il est recommandé que l'organisme de réglementation, les exploitants pétroliers, les exploitants d'hélicoptères et les représentants des travailleurs, avec l'aide de Transports Canada, le cas échéant, examinent les questions de sécurité et d'équipement à bord pour les passagers, en vue de parvenir à un consensus sur les améliorations. L'organisme de réglementation doit énoncer les objectifs appropriés, et les exploitants pétroliers doivent être invités à répondre quant à la façon dont ils peuvent être atteints. Ensuite, il doit y avoir une discussion plus approfondie avec les intervenants susmentionnés. En l'absence de consensus, l'organisme de réglementation doit trancher la ou les questions.

Nous demandons que les exploitants s'assurent que leurs propres opérations, les exploitants d'hélicoptères et les employés en mer disposent des ressources et du personnel nécessaires pour faire partie de l'équipe de l'aviation de l'ESHM afin d'examiner les capacités d'hélicoptères nouvelles ou renforcées pour les vols en mer, la sécurité des passagers et l'équipement.

Nous demandons à l'équipe de l'aviation de l'ESHM d'élaborer un plan de travail pour répondre à la présente recommandation et de présenter ce plan de travail d'ici le 31 janvier 2011. Nous lui demandons également d'établir et de présenter un rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux par rapport au plan de travail.

Nous attendons votre collaboration à cet égard et vous demandons d'accuser réception de la présente lettre et de confirmer votre engagement à répondre à notre demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.
Président et premier dirigeant